



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE VALCOURT

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2026

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
VILLE DE VALCOURT, TENUE LE MARDI 7 JUILLET 2026 :

LA SÉANCE EST SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR

Pierre Tétrault

MAIRE

Les conseillers et les conseillères présent(e)s :

Alex Gagné, siège no 1
Daniel Lacroix, siège no 3
Dany St-Amant, siège no 5
Julien Bussièrès, siège no 6
Pierre Tétrault,

Les conseillers et les conseillères absent(e)s :

Vicky Bombardier, siège no 2
Dany Boyer, siège no 4

Sont également présentes :

Me Karine Boucher, directrice générale
Me Julie Waite, greffière

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 2.1 Séance ordinaire du 1 juin 2026
 - 2.2 Séance extraordinaire du 11 juin 2026
 - 2.3 Séance extraordinaire du 29 juin 2026
3. **ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER**
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
5. **CORRESPONDANCE**
 - 5.1 Correspondance reçue au cours du mois juin 2026
6. **COMPTE-RENDU**
 - 6.1 COMPTE-RENDU
7. **URBANISME**
 - 7.1 957-959, RUE SAINT-JOSEPH – PIIA SECTEUR DE LA RUE SAINT-JOSEPH – RÉNOVATION - TOITURE
 - 7.2 1120, RUE DENIS-V.-ALLAIRE – PIIA BOISÉ DU RUISSEAU – CONSTRUCTION D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE ISOLÉE
 - 7.3 1550, PLACE DE LA SAMARE – PIIA SECTEUR OÙ LE CADRE BÂTI EST RELATIVEMENT HOMOGÈNE – HABITATION MULTIFAMILIALE ISOLÉE (6 LOGEMENTS)
 - 7.4 EMBAUCHE – INSPECTRICE INTERMUNICIPALE – SERVICE DE L'URBANISME



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

- 7.5 ADOPTION DU RÈGLEMENT 560-28 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 560
- 8. ADMINISTRATION**
- 8.1 NOMINATION ET RETRAIT DE REPRÉSENTANTS SPÉCIAUX - COMPTE PETITE CAISSE - AUTORISATION DE SIGNATURE
- 8.2 ENTENTE DE SERVICES AUX PERSONNES SINISTRÉES - AUTORISATION DE SIGNATURE
- 8.3 ADOPTION DE LA PROCÉDURE DE RÉCEPTION ET D'EXAMEN DES PLAINTES FORMULÉES DANS LE CADRE DE L'ATTRIBUTION D'UN CONTRAT OU D'UN PROCESSUS D'HOMOLOGATION OU DE QUALIFICATION
- 9. DEMANDE AU CONSEIL ET DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE**
- 9.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - LE VENT DANS LES ARTS
- 9.2 DEMANDE À LA VILLE DE VALCOURT - RECRUTEMENT DE FAMILLE D'ACCUEIL
- 9.3 PARTICIPATION - TOURNOI DE GOLF DE L'ÉCOLE SECONDAIRE L'ODYSSÉE
- 9.4 DEMANDE À LA VILLE - CAMPAGNE DE VACCINATION SAISONNIÈRE CONTRE LA GRIPPE
- 9.5 DEMANDE À LA VILLE - FESTIVAL RICHMOND EN RICHES MOTS
- 10. LOISIRS**
- 10.1 ACHAT DE MATÉRIEL DE HOCKEY BALLE
- 11. TRAVAUX PUBLICS, ENVIRONNEMENT ET GESTION DES EAUX**
- 11.1 AJOUT D'ESPACES DE STATIONNEMENT POUR VÉHICULES DE GRANDE DIMENSION - BOULEVARD DES CYPRÈS
- 11.2 ANALYSE DE SOLS - OCTROI DE CONTRAT
- 11.3 RESURFAÇAGE D'UNE PORTION DU BOULEVARD DES ÉRABLES - OCTROI DE CONTRAT
- 12. AFFAIRES DIVERSES**
- 13. VARIA**
- 13.1 TRAVAUX DE PAVAGE - OCTROI DE CONTRAT
- 13.2 ACHAT D'ÉQUIPEMENT - BRAS D'ARROSAGE
- 13.3 ENTENTE DE GESTION PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER QUÉBEC - AUTORISATION DE SIGNATURE
- 13.4 DEMANDE À LA VILLE - VOISINAGE EN HARMONIE - SE RASSEMBLER POUR MIEUX SE CONNAÎTRE
- 14. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

180-26-07-07

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour de la présente séance, soit adopté, tel que modifié, en retirant le point 7.3 - 1550, PLACE DE LA SAMARE – PIIA SECTEUR OÙ LE CADRE BÂTI EST



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

RELATIVEMENT HOMOGENE – HABITATION MULTIFAMILIALE ISOLEE (6 LOGEMENTS) de l'ordre du jour et en y ajoutant le point 13.4 - DEMANDE À LA VILLE - VOISINAGE EN HARMONIE - SE RASSEMBLER POUR MIEUX SE CONNAÎTRE.

ADOPTÉE »

181-26-07-07

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1 JUIN 2026

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 1 juin 2026, au moins vingt-quatre (24) heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ALEX GAGNÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1 juin 2026 soit accepté.

ADOPTÉE »

182-26-07-07

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 JUIN 2026

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 11 juin 2026, au moins vingt-quatre (24) heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ALEX GAGNÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 juin 2026 soit accepté.

ADOPTÉE »

183-26-07-07

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 JUIN 2026

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 29 juin 2026, au moins vingt-quatre (24) heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 juin 2026 soit accepté.

ADOPTÉE »



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

184-26-07-07

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

SUR PROPOSITION FAITE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ALEX GAGNÉ, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la liste des comptes à payer au 30 juin 2026 soit acceptée,

QUE le trésorier soit autorisé à émettre en conséquence les chèques de la Ville de Valcourt, tel que présenté en Annexe « A » totalisant la somme de 779 620,08\$ sept cent soixante-dix-neuf mille six cent vingt dollars et huit sous.

Certificat de disponibilité de crédits

Gerson Saenz, trésorier

Date

ADOPTÉE »

PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen pose des questions de 19h03 à 19h07.

185-26-07-07

CORRESPONDANCE

Madame la Directrice générale présente la correspondance du mois de juin.

Une liste de toute la correspondance reçue est transmise aux conseillers en annexe.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal accepte la correspondance du mois de juin.

ADOPTÉE »

COMPTE-RENDU

- Dépôt du compte-rendu du comité d'embellissement;
- Les élus font leur compte-rendu respectif.

186-26-07-07

957-959, RUE SAINT-JOSEPH – PIIA SECTEUR DE LA RUE SAINT-JOSEPH – RÉNOVATION - TOITURE

ATTENDU QUE la demande est en lien avec la rénovation de la toiture de la galerie d'une habitation bifamiliale isolée, à l'adresse civique 957-959, rue Saint-Joseph, situé dans la zone CV-2 ;



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ATTENDU QUE la demande est suite à un avis d'infraction signalé le 13 avril 2026 pour des travaux sans permis ;

ATTENDU QUE l'article 4.4.2 du règlement no 615 prévoit que toute intervention doit contribuer à l'enrichissement du caractère patrimonial du bâtiment et respecter les caractéristiques du style architectural auquel il se rattache ;

ATTENDU QUE l'acceptation de matériaux non traditionnels sur un bâtiment à valeur historique entraîne une érosion graduelle de la qualité du paysage architectural du secteur Saint-Joseph et risque de créer un précédent nuisible à la diversité du cœur villageois ;

ATTENDU QUE l'auvent de la galerie constitue une saillie caractéristique du style Maison à mansarde et que l'article 4.5.3.1 b) du règlement no 615 prévoit que ce type d'élément architectural doit être préservé et mis en valeur par des détails de conception authentiques ;

ATTENDU QUE le remplacement du revêtement de tôle de l'auvent par du bardeau d'asphalte créerait une rupture dans la cohérence architecturale du bâtiment avec la toiture principale en tôle et ne contribuerait pas à la mise en valeur des caractéristiques architecturales d'origine, contrairement aux objectifs énoncés à l'article 4.5.3.1 c).

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ALEX GAGNÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal refuse la demande visant la rénovation de la toiture de la galerie du bâtiment principal, telle que présentée, puisque le revêtement proposé en bardeau d'asphalte ne respecte pas les objectifs et critères applicables à cette propriété assujettie au PIIA ;

ADOPTÉE »

187-26-07-07

1120, RUE DENIS-V.-ALLAIRE – PIIA BOISÉ DU RUISSEAU – CONSTRUCTION D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE ISOLÉE

ATTENDU QUE les requérants souhaitent construire une habitation unifamiliale isolée, sur le lot 6 529 402, à l'adresse civique 1120, rue Denis-V.-Allaire, située dans la zone R-9, assujettie au PIIA ;

ATTENDU QUE le bâtiment est partiellement construit et qu'il n'a pas été possible de finaliser tous les travaux durant la durée prévue du permis portant le numéro 2025-04-0015 ;

ATTENDU QUE les travaux déjà effectués incluent les éléments suivants ; excavation, raccordement aux réseaux municipaux, drain français, fondation, charpente des murs extérieurs, charpente de la toiture et toiture;

ATTENDU QUE les travaux restants incluent les éléments suivants ; électricité, dalles de béton (sous-sol et garage), portes et fenêtres, isolation des murs et de l'entretoit, gypse, finition intérieure et aménagement extérieur;

ATTENDU QU'aucun changement n'a été apporté aux plans de construction et d'implantation déjà soumis et approuvés par la résolution 099-25-04-07 et par le permis portant le numéro 2025-04-0015;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

QUE le conseil municipal approuve les plans pour la construction de l'habitation unifamiliale isolée, conditionnellement à ce que celui-ci respecte l'ensemble des dispositions applicables de la réglementation municipale en vigueur et sous réserve de l'analyse complète effectuée dans le cadre de l'émission du permis.

ADOPTÉE »

188-26-07-07

EMBAUCHE - INSPECTRICE INTERMUNICIPALE - SERVICE DE L'URBANISME

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ALEX GAGNÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal accepte l'embauche de madame Isabelle Perreault, à titre d'inspectrice intermunicipale, selon les termes de l'entente d'embauche convenue entre cette dernière et la Ville;

QUE cette embauche soit conditionnelle aux vérifications d'antécédents judiciaires et des références de madame Perreault, le tout à la satisfaction de la Ville;

QUE l'entrée en poste de madame Perreault, le cas échéant, soit fixée le ou vers le 9 juillet 2026 et celle-ci sera soumise à une période de probation de six (6) mois;

QUE madame Perreault soit rémunérée selon l'échelle salariale négociée avec la Ville et qu'elle bénéficie de tous les avantages reliés à sa fonction, selon les modalités et termes prévus au Manuel de l'employé de la Ville de Valcourt;

QUE madame Karine Boucher, directrice générale, soit par la présente autorisée à signer l'entente d'embauche, pour et au nom de la Ville de Valcourt;

QUE le conseil municipal nomme madame Perreault à titre d'employée de la Ville, désignée par ce conseil, pour l'application des règlements suivants:

- 474.1 (Complémentaire au règlement général);
- 543 (Occupation du domaine public);
- 560 (Zonage);
- 561 (Lotissement);
- 655 (Construction);
- 564 (Conditions d'émission des permis de construction);
- 569 (en lien avec la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable)
- 613 (Démolition d'immeubles);
- 615 (PIIA);
- 616 (Usages conditionnels);
- 627 (Clapets antiretours);
- 629 (Général);
- 635 (Salubrité, Occupation et entretien des bâtiments);
- 638 (Dérogations mineures);
- 640 (PPCMOI);
- 644 (Contrôle et gestion des matières résiduelles);
- 650 (Permis et certificats);
- Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles (RLRQ, c. S-3.1.02, r.1);
- Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (RLRQ, c. Q-2, r.22);
- Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RLRQ, c. Q-2, r.35.2);
- Règlement concernant la mise en œuvre provisoire des modifications apportées par le chapitre 7 des lois de 2021 en matière de gestion des risques liés aux inondations (RLRQ, c. Q-2, r.32.2);

Ou tout règlement remplaçant ou amendant lesdits règlements et lui octroie à cette fin tous les pouvoirs conférés à ce titre en vertu de ces règlements, incluant le pouvoir de délivrer des constats d'infraction;

QUE la Ville paye l'adhésion de l'inspecteur municipal à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ).



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ADOPTÉE

189-26-07-07

ADOPTION DU RÈGLEMENT 560-28 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 560

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et le premier projet de règlement adopté à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5 mai 2026;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du premier projet de règlement le 23 avril 2026, une copie du second projet de règlement le 21 mai 2026 et une copie du règlement le 2 juillet 2026;

ATTENDU QU'un membre du conseil municipal a fait mention de l'objet et de la portée du règlement;

ATTENDU QUE s'est tenue le 25 mai 2026, l'assemblée publique de consultation dans le cadre du processus d'adoption du présent règlement et que ce règlement contient une disposition susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis public a été publié le 3 juin 2026 informant que le second projet de règlement pouvait faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées des zones visées et des zones contiguës afin qu'un règlement qui contient la disposition susceptible d'approbation référendaire soit soumis à leur approbation;

ATTENDU QU'aucune demande de tenue d'un registre n'a été déposé par ces personnes habiles à voter;

ATTENDU QUE la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que le règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 560-28, tel que rédigé

ADOPTÉE »

190-26-07-07

NOMINATION ET RETRAIT DE REPRÉSENTANTS SPÉCIAUX - COMPTE PETITE CAISSE - AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a déjà adopté une résolution concernant l'administration d'un compte à la Caisse Desjardins du Val-Saint-François (ci-après appelée la « Caisse »), nommant entre autres les représentants spéciaux de la Ville et décrivant leurs pouvoirs;

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt entend nommer et désigner des représentants spéciaux supplémentaires, avec des pouvoirs restreints de gestion et en retirer certains nommés précédemment;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE madame Johanne Tétreault soit retirée de la liste des représentants spéciaux autorisés à effectuer des opérations au compte folio no 511 735 de la Ville de Valcourt;



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

QUE monsieur David Bernier soit autorisé à n'effectuer que les seules opérations suivantes au compte folio no 511 735 de la Ville de Valcourt, en autant que ces opérations soient concomitantes :

- endosser un effet de commerce fait à « petite caisse » tiré auprès de la Caisse par la Ville de Valcourt sur le compte indiqué ci-dessus, en autant que le montant ne dépasse pas mille dollars (1 000 \$);
- déposer ledit effet de commerce au compte de la Ville de Valcourt indiqué ci-dessus;
- faire un retrait du compte de la Ville de Valcourt jusqu'à concurrence du montant de l'effet de commerce;

QUE la présente résolution détaillant les prises de décisions soit remise à la Caisse concernée, le tout équivaldra à un amendement à la « Demande d'admission et convention personne morale » et aux autres documents remis à la Caisse pour l'ouverture et la gestion du compte de la Ville de Valcourt, dès que le représentant de la Caisse aura contresigné ladite résolution.

QUE le conseil municipal autorise le trésorier, monsieur Gerson Saenz, à signer pour et au nom de la Ville de Valcourt tout document nécessaire afin de donner effet à la présente.

ADOPTÉE »

191-26-07-07

ENTENTE DE SERVICES AUX PERSONNES SINISTRÉES - AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt et la Société canadienne de la Croix-Rouge (ci-après SCCR) ont conclu une entente de services aux personnes sinistrées, laquelle prévoit la possibilité pour la Ville de demander la prestation, par la SCCR, de Services aux personnes sinistrées;

ATTENDU QUE la Ville souhaite que la SCCR fournisse des services aux personnes sinistrées dans le cadre de l'intervention d'urgence;

ATTENDU QUE la SCCR souhaite fournir les services aux personnes sinistrées sur le territoire de la Ville;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville accepte les termes et conditions fixés à l'entente de services aux personnes sinistrées et autorise monsieur le maire, Pierre Tétrault et madame la directrice générale, Me Karine Boucher à signer pour et au nom de la Ville, ladite entente.

ADOPTÉE »

192-26-07-07

ADOPTION DE LA PROCÉDURE DE RÉCEPTION ET D'EXAMEN DES PLAINTES FORMULÉES DANS LE CADRE DE L'ATTRIBUTION D'UN CONTRAT OU D'UN PROCESSUS D'HOMOLOGATION OU DE QUALIFICATION

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ALEX GAGNÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

QUE le conseil municipal adopte la procédure de réception et d'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'attribution d'un contrat ou d'un processus d'homologation ou de qualification, telle que rédigée.

ADOPTÉE »

193-26-07-07

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - LE VENT DANS LES ARTS

ATTENDU QUE la mission de l'organisme "Le vent dans les arts" est de propager les bienfaits des arts à la population de la Ville, principalement aux enfants et aux aînés;

ATTENDU QUE l'organisme prévoit organiser une série de rencontres sous forme d'ateliers et de spectacles, réunissant les aînés et les enfants de la communauté afin de créer des liens entre eux;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ALEX GAGNÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt octroie une aide financière à l'organisme "Le vent dans les arts" pour un montant de 1 000 \$;

ADOPTÉE »

194-26-07-07

DEMANDE À LA VILLE DE VALCOURT - RECRUTEMENT DE FAMILLE D'ACCUEIL

ATTENDU QU'en Estrie, près d'un enfant sur trois pris en charge par la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) a eu besoin d'une famille d'accueil en 2024 2025;

ATTENDU QUE la stabilité et le maintien de l'enfant dans son environnement habituel favorisent son bien être et son développement;

ATTENDU QUE dans le cadre leurs démarches de recrutement de ressources de type familial (famille d'accueil), le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie souhaite organiser une séance d'information citoyenne à Valcourt;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville mette à la disposition du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie un local où pourra se tenir la séance d'information;

QUE la Ville s'engage à diffuser à la population les informations relatives à la séance d'informations par le biais de ses différents canaux de communication, sous réserve qu'un visuel soit fourni à la Ville par le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie.

ADOPTÉE »



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

195-26-07-07

PARTICIPATION - TOURNOI DE GOLF DE L'ÉCOLE SECONDAIRE L'ODYSSÉE

ATTENDU QUE l'école secondaire l'Odyssée organise un tournoi de golf bénéfice qui aura lieu le 19 septembre 2026;

ATTENDU QUE les profits engendrés par ce tournoi bénéfice serviront à bonifier les activités étudiantes, principalement au niveau des arts et des activités sportives et culturelles, dans nos deux écoles à Valcourt;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ALEX GAGNÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal autorise monsieur le maire, Pierre Tétrault et monsieur le conseiller, Daniel Lacroix à participer au tournoi de golf bénéfice organisé par l'école secondaire l'Odyssée, le 19 septembre 2026, à Valcourt, au coût de 90 \$ par personne;

QUE les autres frais inhérents à cette participation soient aussi défrayés par la Ville, le cas échéant.

ADOPTÉE »

196-26-07-07

DEMANDE À LA VILLE - CAMPAGNE DE VACCINATION SAISONNIÈRE CONTRE LA GRIPPE

ATTENDU la demande faite par Santé Québec Estrie - Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke d'avoir accès à un local sans frais pour la campagne de vaccination saisonnière contre la grippe;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal autorise l'utilisation sans frais du centre communautaire par Santé Québec Estrie -Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke, les 3 et 17 novembre 2026 pour la campagne de vaccination saisonnière contre la grippe.

ADOPTÉE »

197-26-07-07

DEMANDE À LA VILLE - FESTIVAL RICHMOND EN RICHES MOTS

ATTENDU le désir des organisateurs du "Festival Richmond en riches mots" d'étendre leurs activités à l'ensemble du territoire du Val-Saint-François, incluant Valcourt;

ATTENDU QU'ils souhaitent tenir deux (2) ateliers d'écriture et qu'ils ont besoin d'avoir accès à un local;

ATTENDU QUE l'équipe du Rivage du Val-Saint-François prendra en charge l'animation et la coordination des ateliers;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ALEX GAGNÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

QUE le conseil municipal autorise Le Rivage du Val-Saint-François à utiliser la salle Estelle Bombardier, sans frais, pour tenir un atelier d'écriture le 25 juillet 2026 en journée ainsi que le 30 juillet 2026 en soirée.

ADOPTÉE »

198-26-07-07

ACHAT DE MATÉRIEL DE HOCKEY BALLE

ATTENDU QUE l'organisme Ligue Hockey balle de Valcourt a annoncé officiellement la fin de ses activités, prévue à la clôture de la saison 2026;

ATTENDU QUE le hockey balle constitue une activité sportive très appréciée dans notre communauté, particulièrement auprès des jeunes;

ATTENDU QUE l'acquisition de la surface et des buts de hockey balle permettrait à la Ville de préserver cette infrastructure ainsi que la possibilité d'offrir cette activité dans les années à venir;

ATTENDU QUE la surface utilisée par l'organisme Ligue Hockey balle de Valcourt n'a que quatre (4) ans d'usure sur une durée de vie approximative de quinze (15) à vingt (20) ans;

ATTENDU QUE le coût d'acquisition d'une surface neuve se détaillerait entre 25 000\$ et 30 000\$;

ATTENDU QUE l'offre d'achat transmise par l'organisme Ligue Hockey balle de Valcourt est de 12 780 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ALEX GAGNÉ, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal autorise l'achat de la surface et des buts de hockey balle de l'organisme Ligue Hockey balle de Valcourt, à un coût de 12 780 \$, plus les taxes applicables, conformément à l'offre d'achat transmise en date du 5 juin 2026;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le fond de roulement du poste budgétaire 23-080-00-012 - Aménagement patinoire extérieure.

ADOPTÉE »

199-26-07-07

AJOUT D'ESPACES DE STATIONNEMENT POUR VÉHICULES DE GRANDE DIMENSION- BOULEVARD DES CYPRÈS

ATTENDU QUE les propriétaires du IGA Marché Ouimette Fille et Fils Inc. ont soulevé auprès de la Ville l'absence de places de stationnement dédiées aux véhicules de grande dimension (camions avec remorques, véhicules récréatifs, etc.) sur le territoire;

ATTENDU le plan détaillant l'endroit sélectionné pour l'ajout desdits espaces, préparé par le Service des travaux publics, de l'environnement et de la gestion des eaux;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ALEX GAGNÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

QUE le conseil municipal permette l'installation d'affiches autorisant le stationnement pour les véhicules de grande dimension sur le boulevard des Cyprès, pour une période maximale de 30 minutes, de mai à octobre, en conformité avec le plan préparé par le Service des travaux publics, de l'environnement et de la gestion des eaux;

QUE les fonds nécessaires au paiement des affiches et autres frais soient puisés à même les opérations courantes.

ADOPTÉE »

200-26-07-07

ANALYSE DE SOLS - OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU QUE les travaux de renouvellement de conduits de la rue Champlain, entre les rues Desranleau et Décarie, nécessite de procéder à des analyses de sols;

ATTENDU la recherche de prix effectuée par le directeur du Service des travaux publics, de l'environnement et de la gestion des eaux;

ATTENDU QUE l'offre soumise par l'entreprise Englobe Corp. s'avère la plus avantageuse et conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt octroie le contrat d'analyse de sols, à l'entreprise Englobe Corp, pour un prix de 38 639,38 \$, plus les taxes applicables, conformément à l'offre de services datée du 16 juin 2026;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-413-01-521 - Aqueduc Valcourt – Honoraires professionnels

ADOPTÉE »

201-26-07-07

RESURFAÇAGE D'UNE PORTION DU BOULEVARD DES ÉRABLES - OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU l'offre de services reçue de l'entreprise Pavages Maska Inc. afin de procéder au resurfaçage d'une portion du boulevard des Érables, entre la rue Cousineau et le boulevard des Cyprès;

ATTENDU que les services proposés seront réalisés en conformité avec les conditions et obligations prévues aux modalités d'application du Programme d'aide à la voirie locale et des normes prévues au Protocole de visibilité pour les programmes d'aide - Transports Québec;

ATTENDU QUE l'offre soumise par l'entreprise Pavages Maska Inc. s'avère la plus avantageuse et conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt octroie le contrat de resurfaçage d'une portion du boulevard des Érables à l'entreprise Pavages Maska Inc., pour un montant de 64 635.48 \$, plus les taxes applicables, conformément à l'offre datée du 10 juin 2026;



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le programme triennal des immobilisations de l'année 2026 et la subvention du PPA-CE 2026.

ADOPTÉE »

202-26-07-07

TRAVAUX DE PAVAGE - OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU QUE des travaux de pavage sont nécessaires sur certaines rues, suite à des réparations de fuites dans le réseau d'aqueduc;

ATTENDU la recherche de prix effectuée par le directeur du Service des travaux publics, de l'environnement et de la gestion des eaux;

ATTENDU QUE l'offre de l'entreprise Pavage Montérégie Inc. s'avère la plus avantageuse et conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ALEX GAGNÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt octroie le contrat pour les travaux de pavage, tels que décrits au devis, à l'entreprise Pavage Montérégie Inc., pour un montant de 32 825 \$, plus les taxes applicables, conformément à l'offre datée du 29 juin 2026;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés au poste budgétaire 02-320-00-521 - Voirie - Entretien et réparation réseau routier.

ADOPTÉE »

203-26-07-07

ACHAT D'ÉQUIPEMENT - BRAS D'ARROSAGE

ATTENDU QUE le processus actuellement utilisé pour arroser les jardinières suspendues comporte de nombreux risques au niveau de la santé et de la sécurité des employés effectuant cette tâche;

ATTENDU QU'il est nécessaire que la Ville se procure un équipement sécuritaire pour procéder à l'arrosage en hauteur;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville achète un bras d'arrosage Trackless, à l'entreprise Joe Johnson Equipment, pour un montant de 12 950 \$, plus les frais de transport de 900 \$ et les taxes applicables, le tout conformément au devis datée du 2 juillet 2026.

QUE les frais reliés à cette dépense soient puisés dans le poste budgétaire 23-040-00-002 - Véhicule et équipement travaux publics.

ADOPTÉE »

204-26-07-07

ENTENTE DE GESTION PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER QUÉBEC - AUTORISATION DE SIGNATURE



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 3° du premier alinéa de l'article 3 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec, la Société d'habitation du Québec (ci-après « Société ») a notamment pour objet de mettre à la disposition des citoyens du Québec des logements à loyer modique;

ATTENDU QUE, par le décret numéro 643-2023 du 29 mars 2023, modifié par les décrets numéros 752-2024 du 17 avril 2024 et 1699-2024 du 27 novembre 2024, la Société a été autorisée à mettre en œuvre le Programme de supplément au loyer Québec (ci-après « Programme »);

ATTENDU QU'aux fins du Programme, la Société et la Municipalité doivent conclure une entente avec chacun des organismes gestionnaires concernés afin de préciser les obligations et responsabilités de chacune des Parties;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal autorise monsieur le maire, Pierre Tétrault, ainsi que madame la directrice générale, Me Karine Boucher, à signer l'Entente de gestion Programme de supplément au loyer du Québec, telle que rédigée.

ADOPTÉE »

205-26-07-07

DEMANDE À LA VILLE - VOISINAGE EN HARMONIE - SE RASSEMBLER POUR MIEUX SE CONNAÎTRE

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation du Val-Saint-François (ci-après "OMH"), dans le cadre de son projet "Voisinage en harmonie - Se rassembler pour mieux se connaître", souhaite organiser une activité estivale destinée aux résidents des habitations à loyer modique de Valcourt;

ATTENDU QUE l'événement vise à favoriser les échanges entre voisins, briser l'isolement et renforcer le sentiment d'appartenance à la communauté;

ATTENDU QUE pour se faire, l'OMH demande de pouvoir utiliser le terrain situé à proximité du parc de la rue Jeanne-Mance et s'engage à respecter les lieux, à assurer la sécurité des participants et à remettre le site dans son état initial à la fin de l'événement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ALEX GAGNÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville autorise l'OMH à utiliser le terrain situé à proximité du parc de la rue Jeanne-Mance, le mercredi 5 août 2026, pour son projet "Voisinage en harmonie – Se rassembler pour mieux se connaître";

QUE ladite autorisation donne un droit d'accès uniquement au terrain municipal et en aucun cas au terrain privé adjacent;

QUE la Ville prend acte de l'engagement de l'OMH à respecter les lieux, à assurer la sécurité des participants et à remettre le site dans son état initial à la fin de l'événement.

ADOPTÉE »



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen pose des questions de 19h37 à 19h44.

206-26-07-07

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

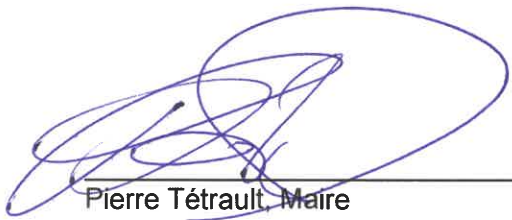
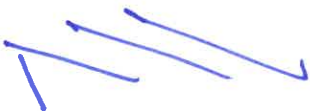
L'ordre du jour étant épuisé;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ;

QUE la séance soit levée;

La séance est levée à 19H45.

ADOPTÉE »


Pierre Tétrault, Maire
Me Julie Waite, Greffière

